

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 7 Finances locales

Sous-domaine : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Vote du Compte Financier Unique

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

Procuration : 0

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 10 mars 2025

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier-tel• 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Timothée L'HOMEL, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Rémi PECH, Kim VIGNES, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Timothée L'HOMEL

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et quitte la salle pendant que le Conseil Municipal procède au vote du CFU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Compte Financier Unique 2024 établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable et présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Paul NEVELING, 3e adjoint au Maire et délégué aux affaires financières, et hors de la présence de Monsieur le Maire, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

– d'ARRETER et d'APPROUVER le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 191.21		442 745.19		448 936.40
Opérations exercice	177 974.19	156 350.95	218 737.10	337 678.10	396 711.29	494 029.05
Total	177 974.19	162 542.16	218 737.10	780 423.29	396 711.29	942 965.45
Résultat de clôture	15 432.03			561 686.19		546 254.16
Restes à réaliser						
Total cumulé	15 432.03			561 686.19		546 254.16
Résultat définitif	15 432.03			561 686.19		546 254.16

– d'AUTORISER Monsieur le Maire l'ensemble des documents permettant la mise en oeuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 20 mars 2025

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 20 mars 2025

Dépôt Carcassonne

Date de réception de l'AR: 20/03/2025

011-211102751-20250318-D_04_2025-DE